

Télécopie

À : Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Fax : 1-819-994-0218

De : Carmen Gibbs, Directrice générale
Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick

Date : 27 février 2013

Téléphone : 506 852-3313

Pages : 8 (incluant celle-ci)

Objet : lettre d'appui Observations en réponse à l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2013-19

Vous trouverez ci-joint les observations sous forme de court mémoire en réponse à la publication de l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2013-19 de la part de l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick.

Moncton, le 27 février 2013

1. Par la présente, l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB) fait part de ses observations dans le cadre de l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2013-19. L'AAAPNB appuie les demandes de la chaîne **ACCENTS** et de la chaîne **TV5-UNIS** qui souhaitent toutes deux obtenir une distribution obligatoire en vertu de l'article 9 (1) *h* de la *Loi sur la radiodiffusion*. L'AAAPNB appuie également la demande d'offre obligatoire qu'a soumise ARTV ainsi que le APTN au CRTC dans le cadre de ce présent avis. **L'AAAPNB souhaite être invitée à comparaître lors des audiences publiques de novembre** pour bien représenter les intérêts des artistes de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.
2. L'AAAPNB est un organisme de services aux arts qui regroupe plus de 250 artistes professionnel.le.s actifs principalement au Nouveau-Brunswick, mais aussi en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve et au Québec. Elle a pour mission de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts des artistes et de faire reconnaître leur contribution au développement de la société.
3. En tant que porte-parole et point de rassemblement des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick, l'AAAPNB voit d'abord à défendre et à représenter les intérêts des artistes auprès des instances politiques et communautaires qui influent sur leur situation socioéconomique. Elle participe à la consolidation des disciplines artistiques et contribue, plus largement, au développement d'un écosystème favorable à l'épanouissement et au rayonnement des artistes. Elle établit enfin des partenariats stratégiques avec d'autres secteurs dans le but de positionner les artistes et les arts dans toutes les sphères de la société.
4. L'AAAPNB a dirigé les États généraux des arts et de la culture qui ont donné lieu au Grand rassemblement en 2007. Ces travaux menés de concert avec tous les autres secteurs de la société (affaires, éducation, municipalités, jeunes, etc.) ont permis de dresser les besoins des arts et de la culture dans la province et la marche à suivre. L'AAAPNB a par la suite publié la *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la communauté acadienne* qui sert de guide pour l'amélioration de la place des artistes et de la culture au Nouveau-Brunswick. La Stratégie globale a été adoptée et traduite en 2011 par la communauté anglophone de la province, par l'entremise d'ArtsLink NB.

Importance d'une visibilité nationale de l'expression de la minorité linguistique francophone au Canada

Les critères du CRTC

5. La politique règlementaire de radiodiffusion CRTC 2010-629 adoptée par le Conseil en août 2010 établit des critères afin de guider le Conseil dans l'évaluation des demandes de distribution obligatoire selon l'article 9 (1) h).
6. Ces critères sont énumérés dans l'introduction du présent avis de consultation CRTC 2013-19 :
7. **Critère 1 :** *il contribue de façon exceptionnelle à l'expression canadienne et reflète les attitudes, les opinions, les idées, les valeurs et la créativité artistique canadiennes;*
8. Les arts sont une des valeurs et des idées à la base d'une identité canadienne forte. Les Canadiens croient au pouvoir de l'art et partagent l'opinion que les arts génèrent la créativité et l'innovation nécessaires au développement de solutions inusitées aux multiples défis auxquels la société est actuellement confrontée. Laissons parler d'elles-mêmes ces statistiques du site web de la Coalition canadienne des arts :
 - a. 90 % des citoyens considèrent les arts essentiels à l'éducation de leurs enfants
 - b. et 91 % des citoyens considèrent que les arts définissent notre identité nationale¹;
9. L'AAAPNB est d'avis que les demandes des chaînes qu'elle appuie (ACCENTS, ARTV et TV5-UNIS) répondent à ce critère, car chacune d'elle s'engage notamment à faire la promotion d'événements culturels, d'artistes de la relève et d'artistes établis de l'Acadie qui ont peu accès aux ondes sur les réseaux nationaux. ACCENTS et TV5-UNIS ont toutes les deux l'intention de programmer des émissions de variétés et sur les actualités culturelles et d'autres émissions consacrées notamment à la promotion de la chanson et de la musique de la francophonie canadienne tandis que la mission d'ARTV est spécifiquement axée sur les arts. Tout ceci, il va sans dire, contribuera de façon exceptionnelle à l'expression et à la créativité artistique canadiennes.
10. **Critère 2 :** *il contribue de façon exceptionnelle à l'ensemble des objectifs du service numérique de base et favorise la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs de la Loi, notamment l'identité du Canada et sa souveraineté culturelle; la diversité ethnoculturelle (y compris la place particulière des peuples autochtones dans la société canadienne); le reflet, la représentation et le soutien des personnes handicapées; la dualité linguistique*

¹ COALITION CANADIENNE DES ARTS, *Les canadiens et les arts*, <http://bit.ly/YWl5nh> (page consultée le 26 février 2013)

(notamment l'amélioration du service offert aux communautés de langue officielle en situation minoritaire);

11. Chacune des chaînes valorisera la dualité linguistique, une valeur authentiquement canadienne. *La dualité linguistique constitue une valeur fondamentale du Canada, car une forte majorité de Canadiens considère important de vivre dans un pays où le français et l'anglais coexistent. Près de six Canadiens sur dix croient que la Loi sur les langues officielles est bonne pour l'unité canadienne et que la dualité linguistique est un élément unificateur pour le pays. Aussi, près de la moitié des Canadiens croit que le bilinguisme officiel constitue un élément clé de l'identité canadienne.*²
12. De plus, pour arriver aux objectifs explicités dans leur demande au CRTC, chacune des chaînes devra développer des partenariats fructueux avec des groupes communautaires de la société civile franco-canadienne au niveau national, mais surtout de nombreux partenariats avec des groupes locaux (événements, festivals, galeries d'art, centres culturels, médias locaux, etc.) dans diverses communautés. Évidemment, chacune des trois chaînes devra maintenir ou devra développer d'étroites relations avec les producteurs indépendants de la francophonie canadienne. Ceci mènera certes à l'aboutissement de projets structurants qui favoriseront le développement durable de ces communautés francophones.
13. Le reflet des communautés dans les médias au niveau national est primordial pour la survie de celles-ci, car il rend légitimes certaines revendications identitaires en montrant notamment aux jeunes que le français occupe une place importante dans le domaine public et dans les médias de masse. L'AAAPNB est d'avis que si les chaînes ACCENTS et TV5-UNIS obtiennent l'appui du CRTC, elles réussiront à refléter et représenter de façon optimale les visages pluriels et la diversité des communautés francophones de partout au pays, tout en contribuant de façon exceptionnelle à favoriser un dialogue interrégional entre les diverses composantes de la société franco-canadienne dans sa complexité et sa différence. Les chaînes serviront également de vitrine à travers laquelle la majorité anglophone aura accès à la richesse culturelle, aux émissions, documentaires, explorations artistiques et événements que propose la francophonie canadienne. ACCENTS insistera sur l'Acadie et la francophonie habitant en situation minoritaire, tandis que TV5-UNIS proposera un lien entre la francophonie en situation minoritaire et les régions du Québec.

² COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES, *Rapport annuel, introduction, La dualité essentiellement canadienne*, <http://bit.ly/V6aeyx> (page consultée le 26 février 2013)

14. **Critère 3 :** *il prend des engagements exceptionnels à l'égard de la présentation des émissions et des dépenses de la programmation canadienne originale de première diffusion.*
15. Les engagements en matière de programmation canadienne originale de la part de la chaîne ACCENTS et de TV5-UNIS sont importants. Les investissements que ces émissions généreraient dans les communautés, dans les partenariats culturels et artistiques ainsi qu'au niveau des producteurs indépendants de la francophonie canadienne sauraient appuyer un développement culturel et économique. Le *boom* ainsi créé par le déclenchement d'un nombre important de licences consoliderait une industrie médiatique franco-canadienne en émergence et permettrait ainsi de proposer aux artistes et aux plus jeunes des possibilités de travail.

L'offre de radiodiffusion en français dans la francophonie canadienne

16. L'AAAPNB soutient qu'il est impératif pour la survie de nos communautés d'élargir l'offre de radiodiffusion francophone et que ceci : *«améliorerait le reflet des communautés francophones et la visibilité des productions canadiennes de langue française issues des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Elle donnerait aux producteurs franco-canadiens leur place dans le système de radiodiffusion et à l'écran, et contribuerait ainsi au développement du talent issu des communautés.»*³
17. Les lacunes en matière de contenus provenant des régions francophones — en particulier des régions hors Québec — sont flagrantes chez tous les diffuseurs au pays. Les abonnés francophones en situation minoritaire sont particulièrement désavantagés au niveau de l'accès à une offre variée dans leur langue, car le service numérique de base ne leur offre que 12 % de services par rapport à 48 % pour les abonnés anglophones au Québec. De plus, l'offre télévisuelle en français provient presque exclusivement de Montréal; deux chaînes s'ouvrant, entre autres, à la francophonie canadienne viendront donc combler un besoin depuis longtemps exprimé. L'offre télévisuelle en français à l'extérieur du Québec est minime. La venue de nouveaux joueurs offrira à tous les francophones et francophiles du pays, toutes provinces et territoires confondus, un contenu plus abondant et plus représentatif des diverses régions du pays.

³ Extrait d'un document du CRTC s'intitulant *Rapport à la gouverneure en conseil sur les services de radiodiffusion de langues française et anglaise dans les communautés francophones et anglophones en situation minoritaire au Canada du 30 mars 2009.*

Recommandations

18. L'AAAPNB est d'avis que le CRTC devrait acquiescer aux trois demandes francophones soit ACCENTS, ARTV et TV5-UNIS et profiter de ce processus pour initier une réparation historique à ce niveau.
19. L'AAAPNB croit fermement que les demandes d'ACCENTS et de TV5-UNIS sont complémentaires et que l'attribution d'une licence à l'une ne devrait pas désavantager l'obtention d'une licence par l'autre. Le projet ACCENTS propose une voie singulière à l'Acadie et à la francophonie acadienne (excluant le Québec). Cette voie nouvelle sera comparable à celle du Aboriginal Peoples Television Network (APTN) qui depuis sa mise en ondes en 1999 a pu avoir un grand impact sur les Premières Nations au Canada : création d'une voie originale et représentative, augmentation de leur présence en diffusion sur les ondes canadiennes, accroissement de leurs capacités de production et visibilité plus grande des réalités contemporaines des Premières Nations à l'antenne nationale.
20. Pour sa part, TV5-UNIS propose une chaîne qui établira un contact entre toutes les francophonies canadiennes, comprenant toutes les régions du Québec. De plus, à cause de son lien avec TV5 International, TV5-UNIS propose une ouverture sur la francophonie internationale qui sera grandement bénéfique pour le rayonnement à l'échelle planétaire des artistes, des émissions, des téléseries dramatiques, des documentaires et des contenus audiovisuels provenant de la minorité francophone du Canada.
21. L'AAAPNB appuie la demande d'ARTV de bénéficier d'une offre obligatoire pour s'assurer que cette chaîne soit disponible dans l'offre des câblodistributeurs partout au pays.
22. L'AAAPNB appuie également le renouvellement de licence de la chaîne **Aboriginal Peoples Television Network (APTN)**.
23. L'AAAPNB recommande au CRTC d'imposer les conditions de licences suivantes :
24. **Pour ACCENTS**
 - a. Que la chaîne ACCENTS compile des données précises pour bien documenter leurs investissements en ce qui a trait aux productions indépendantes de la francophonie canadienne et aux investissements dans les productions indépendantes québécoises à Montréal et hors-Montréal et diffuse ces données sur la place publique, en reconnaissance du mandat particulier, ancrée dans les communautés franco-canadiennes, qui leur est conféré par l'attribution d'une licence 9 (1) h).

- b. Que la chaîne **ACCENTS** consacre au moins 75 % de ses dépenses d'émissions canadiennes à des dépenses d'émissions originales canadiennes en première diffusion.
- c. Qu'au cours de chaque année de radiodiffusion, la chaîne **ACCENTS** consacre au moins 75 % de la programmation pendant la journée de radiodiffusion ainsi que pendant la période de radiodiffusion en soirée à la diffusion d'émissions canadiennes.
- d. Que la chaîne **ACCENTS** réserve un nombre significatif de places à leur Conseil d'administration pour des représentants de la francophonie canadienne.
- e. Que la chaîne **ACCENTS** crée un comité consultatif qui veillera à établir une programmation basée sur la variété des genres et à s'assurer du reflet des communautés francophones. Les gens de ce comité devront provenir de la francophonie canadienne et être représentatifs de la pluralité de cette communauté.

25. Pour TV5-UNIS

- a. Que la chaîne **TV5-UNIS** compile des données précises pour bien documenter leurs investissements en ce qui a trait aux productions indépendantes de la francophonie canadienne et aux investissements dans les productions indépendantes québécoises à Montréal et hors-Montréal et diffuse ces données sur la place publique, en reconnaissance du mandat particulier, ancrée dans les communautés franco-canadiennes, qui leur est conféré par l'attribution d'une licence 9 (1) h).
- b. Que la chaîne **TV5-UNIS** consacre au moins 75 % de ses dépenses d'émissions canadiennes à des dépenses d'émissions originales canadiennes en première diffusion.
- c. Qu'au cours de chaque année de radiodiffusion, la chaîne **TV5-UNIS** consacre au moins 75 % de la programmation pendant la journée de radiodiffusion ainsi que pendant la période de radiodiffusion en soirée à la diffusion d'émissions canadiennes.
- d. Que **TV5 UNIS** réserve un nombre significatif de places à leur Conseil d'administration pour des représentants de la francophonie canadienne.
- e. Que **TV5-UNIS** crée un comité consultatif qui veillera à établir une programmation basée sur la variété des genres et à s'assurer du reflet des communautés francophones. Les gens de ce comité devront provenir de la francophonie canadienne et être représentatifs de la pluralité de cette communauté.

26. Pour ARTV

- a. Que la chaîne **ARTV** soit obligée de maintenir les niveaux d'investissements équivalents aux ressources consacrées à la production

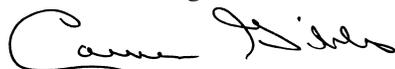
indépendante de l'extérieur du Québec selon une moyenne des trois dernières années.

Conclusions

27. L'AAAPNB est persuadée que l'ajout de deux nouvelles chaînes télévisuelles sera un renforcement dynamique des communautés acadiennes et franco-canadiennes vivant en situation minoritaire au pays, et ce, pour plusieurs raisons. Ces deux chaînes permettront d'accroître la présence des francophones de l'Acadie et du Canada en radiodiffusion, sur internet et dans les offres des EDR, et, par le truchement de la diffusion de la création de nos artistes et de nos industries culturelles, participeront ainsi à l'épanouissement des communautés francophones au pays. Ces deux chaînes viendront, d'une part, améliorer les capacités de production audiovisuelle des communautés franco-canadiennes pour occuper encore davantage l'espace télévisuel et web avec des projets numériques et multi plates-formes et, d'autre part, pour créer des ponts avec les Canadiens et Canadiennes de la majorité linguistique.
28. Nous espérons que les consultations que mène actuellement le CRTC seront concluantes et que les chaînes ACCENTS et TV5-UNIS ainsi qu'ARTV obtiennent des réponses favorables aux demandes qu'elles ont soumises dans le cadre de cet avis. Selon l'AAAPNB ces chaînes ont besoin d'un appui règlementaire fort de la part du CRTC pour enrichir le paysage télévisuel des communautés de la francophonie canadienne. Ce faisant, les bouquets francophones qu'offrirait les EDR seraient mieux garnis et ceci contribuerait au développement des communautés francophones et même au rapprochement entre francophones et anglophones en plus de desservir encore mieux les nombreux francophiles partout au Canada. Ceci enrichirait de façon exceptionnelle l'expression canadienne en favorisant un nécessaire dialogue entre Canadiens et Canadiennes de tous azimuts.
29. Nous croyons que le CRTC peut profiter de cet avis de consultation pour doter la francophonie canadienne de télédiffuseurs modernes, offrant des programmations variées et ayant comme mandat principal le reflet des communautés franco-canadiennes.

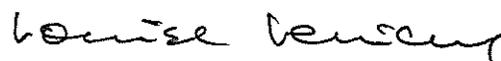
Recevez nos considérations les plus sincères.

La directrice générale,



Carmen Gibbs

La présidente,



Louise Lemieux